



Permis de conduire recidive alcool ?

Par **Jiti**, le **09/08/2019** à **21:31**

Bonjour j'ai simplement une question à vous poser je vais passer une deuxième l'ordonnance pénale et délictuel la récidive sur mes papiers n'est marqué nulle part et la gendarme qui m'a auditionné m'a dit que la préfecture n'avait pas retenue la récidive. Au jour d'aujourd'hui j'ai passer test psychotechnique et visite médicale et tout est OK ma fin de suspension se termine fin août et mon passage au tribunal et au mois d'octobre concrètement est-ce que je vais avoir une annulation de permis ou simplement une suspension avec une amende merci de vos réponses.